

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que M. Gaby Gendron, maire et/ou M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer le protocole d'entente avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'obtenir la subvention pour la construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du Fonds des petites collectivités.

Adoptée.

2019-227

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu le protocole d'entente d'une aide financière concernant le volet accès aux plans d'eau du programme *Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative*;

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit signer un protocole d'entente avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du programme *Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative*, concernant la subvention pour l'aménagement d'une rampe d'accès de mise à l'eau au parc riverain Sachs-Mercier;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que M. Gaby Gendron, maire et/ou M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer le protocole d'entente avec Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du programme *Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative, volet accès aux plans d'eau*, afin d'obtenir la subvention pour l'aménagement d'une rampe d'accès de mise à l'eau au parc riverain Sachs-Mercier.

Adoptée.

2019-228

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit préparer la réserve de sable et de sel pour l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a besoin d'environ 2 000 tonnes de sable pour sa réserve;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a besoin d'environ 75 tonnes métriques de sel de déglacage pour sa réserve;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac achète environ 2 000 tonnes métriques de rejet d'usine (pierre), de la compagnie Sintra Inc. au coût de 5.25\$ la tonne métrique plus taxes et s'il n'y a pas suffisamment de ce produit, la municipalité achètera la différence pour atteindre les 2 000 tonnes métriques, de criblure 0-2.5 mm au coût de 3\$ la tonne métrique plus taxes;

Que la Municipalité de Frontenac utilise la pelle de la compagnie Les Entreprises Claude Rhéaume et les camions de la compagnie Excavation R. Paré Inc. selon les tarifs déjà soumis;

Que la Municipalité de Frontenac achète de la compagnie Sel Warwick environ 75 tonnes métriques de sel de déglacage à 114.93\$ la tonne métrique plus taxes, incluant le transport.

Adoptée.

2019-229

Attendu que pour faire suite aux recommandations émises par Les Services exp Inc. en avril 2018 et juin 2019, concernant la problématique d'odeurs dans le Secteur Mercier, des recommandations d'actions à court et moyen termes ont été soumises au conseil;

Attendu que la Municipalité de Frontenac s'est fait recommander 2 options à court terme, soit :

- 1.1 l'ajout de filtres performants sur des événements gravitaires de la conduite principale ou sur les toits des résidents ou;
- 1.2 l'ajout d'un événement mécanique sur le réseau avec un filtre performant;

Attendu que la municipalité a reçu comme recommandation à moyen terme, de faire l'aération du poste basse pression afin de limiter les odeurs à la source;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise M. Yvan Mathieu, responsable des eaux usées, en collaboration avec M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., à faire les démarches nécessaires afin de mettre en place à court terme, l'option 1.1 consistant à faire l'ajout de filtres performants sur des événements gravitaires de la conduite principale;

Que la Municipalité de Frontenac fasse l'achat de l'équipement nécessaire pour l'aération du poste basse pression afin de limiter les odeurs à la source, le tout pour un budget approximatif de 20 000\$ et recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans ses dernières recommandations datées du 29 août 2019.

Adoptée.

2019-230

**DÉPÔT DU PORTRAIT DE LA DESSERTE TERRITORIALE
DE LA MRC DU GRANIT AU TÉLÉCOMMUNICATEUR
SOGETEL ET AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET
EXPLORATOIRE – INTERNET HAUTE VITESSE**

Attendu que le conseil des maires de la MRC du Granit est engagé, depuis 2008, dans un projet de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse;

Attendu que le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté en 2018 son comité Internet haute vitesse pour trouver une solution à la couverture en Internet haute vitesse du territoire;

Attendu que le gouvernement provincial est présentement en processus d'appel de projets exploratoires pour la couverture Internet haute vitesse;

Attendu que les demandes déposées doivent l'être par des télécommunicateurs ayant un minimum de 3 années d'expérience en gestion de télécommunications;

Attendu que les demandes doivent être appuyées par les MRC concernées;

Attendu que le télécommunicateur Sogetel a demandé à la MRC du Granit de déposer une demande de subvention pour la couverture Internet haute vitesse de son territoire;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac accepte et appuie que le télécommunicateur Sogetel dépose un projet de desserte de couverture Internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial;

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac exige que le projet prévoie un déploiement de fibre à la maison;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au télécommunicateur Sogetel ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire, Messieurs François Jacques et Samuel Poulin.

Adoptée.

2019-231

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Dusseault, architecte, la demande d'avenant n° 1, au montant de 9 025.49\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour la modification de la structure d'acier, concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Dusseault, architecte, la demande d'avenant n° 2, pour un crédit (13 189.93\$) (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour les travaux de pavé uni au sol qui seront remplacés par des travaux de béton, concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer à Construction R. Bélanger Inc., la directive de changement n° 1 au montant de 9 025.49\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur a remis pour la modification de la structure d'acier, concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale, tel que mentionné dans la directive de changement de M. François Dusseault, architecte, en date du 9 septembre 2019;

Que la Municipalité de Frontenac accepte le crédit de Construction R. Bélanger Inc., pour la directive de changement n° 2 au montant de (13 189.93\$) (incluant les taxes) que l'entrepreneur a remis pour les travaux de pavé uni au sol qui seront remplacés par des travaux de béton, concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale, tel que mentionné dans la directive de changement de M. François Dusseault, architecte, en date du 9 septembre 2019.

Adoptée.

2019-232

Attendu que dans le cadre de la préparation du plan de mesures d'urgence de la Municipalité de Frontenac, la municipalité doit signer un protocole d'entente avec la Coopérative de Solidarité du Club de Golf du Lac Mégantic;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a exprimé le désir d'organiser ses mesures d'urgence et de se doter d'une structure et d'une entente permettant d'assurer la coordination des interventions ainsi que la mobilisation des ressources et services advenant un sinistre ;

Attendu que le *Règlement concernant la Loi sur la sécurité civile* qui exige que la municipalité prenne les mesures pour offrir les services aux

sinistrés et d'être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique dans ses centres de service;

Attendu que la Coopérative de Solidarité du Club de Golf du Lac Mégantic représente un site propice pour l'établissement du centre de coordination des mesures d'urgence de relève et pour l'accueil des sinistrés lors des situations d'évacuation potentielle à la municipalité;

Attendu qu'il apparaît souhaitable qu'une telle entente d'entraide soit conclue en fonction des responsabilités légales en mesure d'urgence;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que M. Gaby Gendron, maire et/ou M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer le protocole d'entente avec la Coopérative de Solidarité du Club de Golf du Lac Mégantic pour l'établissement du centre de coordination des mesures d'urgence de relève et pour l'accueil des sinistrés lors des situations d'évacuation potentielle à la municipalité.

Adoptée.

2019-233

Attendu que le Comité de Développement Local de Frontenac demande à la Municipalité de Frontenac, dans le but d'augmenter la sécurité sur la Route 204, d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports, afin de faire installer une lumière clignotante jaune sur la Route 204 à l'intersection du 4^{ième} Rang;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Frontenac fasse parvenir au Ministère des Transports, une demande afin de faire installer une lumière clignotante jaune sur la Route 204 à l'intersection du 4^{ième} Rang.

Adoptée.

2019-234

Attendu qu'il est nécessaire de changer la porte de garage de l'entrepôt ainsi que la porte simple donnant accès à celui-ci, étant donné leur mauvais état et que certaines pièces sont à changer;

Attendu qu'une demande de prix a été faite à la compagnie Portes et Fenêtres Vallée Inc. pour remplacer les 2 portes de l'entrepôt;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Frontenac achète de la compagnie Portes et Fenêtres Vallée Inc. une porte de garage de 12' x 12', sans fenêtre au montant de 2 647.66\$ plus taxes et une porte simple en acier, avec fenêtre au montant de 457\$ plus taxes, tel que mentionné dans les soumissions datées du 10 septembre 2019.

Adoptée.

2019-235

Attendu que la Municipalité de Frontenac a acheté pour l'entrepôt, une porte de garage 12' x 12' et une porte simple et qu'il est nécessaire de retenir les services d'un menuisier pour faire l'installation des 2 portes et refaire le cadrage de celles-ci;

Attendu que la municipalité demande à la compagnie Beltech Construction Inc. de faire l'installation des 2 portes de l'entrepôt et refaire le cadrage des portes;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Frontenac demande à Beltech Construction Inc. de faire l'installation de la porte de garage 12' x 12' et de la porte simple donnant accès à l'entrepôt et de refaire le cadrage de celles-ci.

Adoptée.

2019-236

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire se porter acquéreur de la propriété de M. Michel Rancourt située au 2442 rue St-Jean, portant le numéro de lot 4 973 077, afin de modifier l'accès au garage municipal;

Attendu que des membres du conseil rencontreront M. Michel Rancourt pour discuter du prix de vente;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Frontenac achète de M. Michel Rancourt la propriété située au 2442 rue St-Jean, portant le numéro de lot 4 973 077, afin de modifier l'accès au garage municipal, pour un montant équivalent à l'évaluation municipale.

Adoptée.

2019-237

Attendu que la Municipalité de Frontenac a effectué à plusieurs occasions du rechargement dans le 3^{ième} Rang et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de faire mettre à la bonne hauteur les glissières de sécurité se trouvant dans la courbe entre le 3382 3^{ième} Rang et le 3371 3^{ième} Rang;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité de Frontenac demande à la compagnie Sécurigarde Inc. de remettre à la hauteur réglementaire, les glissières de sécurité se trouvant dans la courbe entre le 3382 3^{ième} Rang et le 3371 3^{ième} Rang.

Adoptée.

2019-238

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

De proclamer Frontenac, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée.

Période de questions :

En l'absence de personne dans la salle, aucune question n'a été posée.

Autres sujets :

- Travaux sur le Chemin du Barrage reportés en 2020
- Offre d'emploi en voirie et déneigement
- Suivi des 2 projets de développement résidentiel
- Entretien du barrage du lac Aux Araignées
- Demande de M. Xavier Richard
- Achat de chaises pour le conseil
- Dalle de béton pour le skate park
- Plan de commandite pour le Centre multifonctionnel de Frontenac
- Entretien des fenêtres de la grande salle
- Épandage de sel par Lafontaine & Fils ou R. Paré Excavation
- Soutien à l'Action Bénévole
- Site Cliche-Rancourt
- Rapport de Mme Patricia Carrier sur la saison 2019 du SAE
- Dossier opérateur eau potable
- Lettre de l'UPA concernant le dépôt du nouveau rôle d'évaluation
- Achat d'ordinateurs au prochain budget
- Redevances sur les matières résiduelles
- Demande du Bureau Estrien de l'Audiovisuel de L'Estrie
- Demande d'appui de la Municipalité de Greenville-sur-la-Rouge
- Élargissement de l'accotement dans le 4^{ième} Rang près des terrains de Domtar

2019-239

Proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de septembre 2019 soient levées, 21 h 50.

Adoptée

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 10 septembre 2019, et ce, pour les résolutions 2019-224, 2019- 228, 2019-229, 2019-231, 2019-234, 2019-235, 2019-236 et 2019-237.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier